

Dépôt : Djuna BERNARD

Luxembourg, le 7 juillet 2026

PL 8421

MOTION

relative à l'évaluation du cadre législatif en matière d'administration transparente et ouverte

La Chambre des Député.e.s,

Considérant

- le projet de loi n° 8421 sur la promotion du journalisme professionnel et du débat démocratique ;
- l'importance d'évaluer de manière générale les politiques publiques de manière régulière ;
- l'importance d'assurer une administration transparente pour tou.te.s les citoyen.ne.s et notamment les journalistes professionnels dans l'exercice de leur travail, vu le rôle crucial de ces derniers dans le bon fonctionnement de notre démocratie ;

invite le Gouvernement à

- présenter à la Chambre des Députés, dans un délai de trois ans après le vote du projet de loi, une évaluation du projet de loi en concertation avec les journalistes et du SIP.

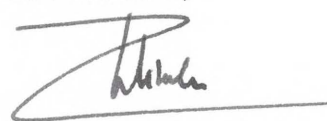
Motion adoptée par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 7 juillet 2026

Le Secrétaire général,



Laurent Scheeck

Le Président,



Claude Wiseler